

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008

Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-3-10

Séance du vendredi 26 septembre 2008

Convention de gestion des crises routières dans le département du Haut Rhin

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E6 - 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le Président du Conseil Général à signer avec le Préfet, la convention de gestion des crises routières dans le département du Haut-Rhin, jointe en annexe au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions